

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 75 (1983)
Heft: 1

Artikel: Formation professionnelle et chômage des jeunes
Autor: Moser-Roggero, Victor
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-386132>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 10.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Formation professionnelle et chômage des jeunes

*Par Victor Moser-Roggero,
secrétaire de la Centrale d'éducation ouvrière*

Le contraste entre l'ampleur du chômage en Suisse (en Autriche aussi) et en France, en République fédérale, en Italie est frappant. Dans ces pays des millions de travailleurs sont touchés. Au début de l'automne dernier, plus de quatre millions d'hommes et de femmes – dont plus d'un million de jeunes – étaient sans emploi en Grande-Bretagne. Bien que la situation économique ait continué à se dégrader en Suisse ces derniers temps, nous restons privilégiés au regard de ces pays. Si nombre de nos jeunes ne sont pas épargnés par le chômage, les nouveaux contrats d'apprentissage n'ont jamais été plus nombreux au cours des dernières années. On en a recensé 65 692 en 1981. D'aucuns dénoncent d'ores et déjà une pléthore de places d'apprentissage. En janvier 1982, le service de presse de l'USAM prévoyait que les années 80 seraient caractérisées par une pénurie d'apprentis. Vraiment?

Il ressort d'une enquête effectuée en 1978 par l'Association suisse pour l'orientation scolaire et professionnelle auprès de plus d'une centaine d'offices d'orientation et de formation professionnelles sur la situation en matière d'apprentissage que quatre groupes de jeunes avaient, à ce moment déjà, de la peine à trouver une place d'apprentissage:

- les jeunes étrangers de la seconde génération;
- les jeunes filles;
- les écoliers dont les résultats sont médiocres;
- les jeunes gens des régions périphériques ou dont l'économie est mal structurée.

Au cours des quatre ans qui se sont écoulés depuis cette enquête, rien de fondamental n'a changé. Cette affirmation est fondée sur nos propres expériences ainsi que sur une étude de l'Institut de sociologie de l'Université de Zurich. Dès 1983 quelque 17 000 jeunes étrangers de la seconde génération quitteront chaque année l'école. Ce chiffre ne baissera guère avant 1988. Au cours des dernières années, seuls 50 pour cent environ d'entre eux ont trouvé une place d'apprentissage, et dans la plupart des cas dans des professions n'exigeant pas une formation scolaire poussée. Les difficultés linguistiques se sont révélées être un obstacle majeur. Il est possible que le nombre des jeunes apprentis étrangers augmente au cours des prochaines années: mais, comme jusqu'à maintenant, dans les activités les moins attrayantes. Ces jeunes continueront à n'avoir que de faibles possibilités de promotion culturelle et professionnelle.

Modifications, de 1974 à 1981, du nombre des contrats d'apprentissage dans diverses professions

(contrats concernant les jeunes gens et jeunes filles)

Métiers	1974	1981	en %
Jardinier	1 378	2 875	+108,6
Boulanger-pâtissier	1 089	2 513	+130,7
Boucher	1 105	1 691	+ 53,0
Typographe	1 612	1 032	- 36,0
Imprimeur typographe	910	134	- 85,3
Mécanicien en machines agricoles	805	1 217	+ 51,2
Mécanicien ajusteur	1 590	1 058	- 33,5
Mécanicien de précision	2 456	2 076	- 15,5
Mécanicien en automobile	6 546	8 226	+ 25,7
Maçon	4 524	3 729	- 17,6
Dessinateur en bâtiment	5 222	3 924	- 24,9
Employé de commerce	24 470	33 792	+ 38,1
Vendeur	8 502	13 292	+ 56,3
Serveur/serveuse	394	1 305	+212,2
Cuisinier	2 974	6 169	+107,4

Pour ce qui est des *jeunes filles*, la proportion des contrats d'apprentissage s'est quelque peu améliorée. Mais les contrats restent limités à un petit nombre de professions: employées de commerce et de bureau, coiffeuses pour dames et messieurs, couturières, fleuristes, vendeuses, droguistes, personnel d'hôtel et de restaurant, etc. L'accès à d'autres professions leur reste le plus souvent fermé, et cela bien que, comme le relève l'Office de formation professionnelle de Zurich, celles qui ont choisi un métier dit «masculin» répondent aux exigences à tout le moins aussi bien que les hommes.

La carrière professionnelle des *jeunes dont les résultats scolaires sont médiocres* se heurte à de grosses difficultés. Diverses professions leur sont fermées parce qu'on continue à croire qu'un écolier qui a été médiocre – ou dont la formation est restée élémentaire – ne peut être qu'un travailleur médiocre. Mille et mille expériences ont pourtant démontré qu'il n'en est rien. Ils figurent souvent parmi les meilleurs parce qu'ils font avec ténacité l'effort requis pour surmonter leurs insuffisances initiales.

Enfin, les *jeunes des régions excentriques ou dont l'économie est mal ou trop unilatéralement structurée* (monoculture industrielle) se voient confrontés avec un éventail trop restreint de professions.

Pour ces quatre groupes de jeunes, le choix d'une profession est donc par trop limité. Les professions idéales étant rares et les possibilités de choix relativement restreintes il faut à tout le moins que chaque jeune

puisse être formé dans une profession qui ne soit pas un cul-de-sac mais qui laisse ouverte la faculté de passer ultérieurement, selon les besoins ou les goûts, à une activité apparentée.

Pourquoi ces goulets d'étranglement? Pourquoi cette contradiction entre une offre (quantitativement) suffisante de places d'apprentissage et les difficultés que rencontrent certains groupes de jeunes? La réponse est relativement simple (voir tableau). Nous avons analysé l'évolution du nombre des apprentis et apprenties de 1974 à 1981 dans un certain nombre de professions. Ce qui frappe le plus, c'est l'ampleur des changements. On note une forte augmentation de l'effectif des apprentis dans les branches de l'alimentation et boissons, de l'hôtellerie, des cafés et restaurants et de la vente – mais des fléchissements tout aussi marqués dans les arts graphiques et diverses professions techniques. On enregistre également des reculs dans l'industrie des machines et métaux.

La croissance supérieure à la moyenne constatée dans certaines professions ne signifie pas pour autant qu'elles soient devenues du jour au lendemain particulièrement attractives: le phénomène est dû simplement au fait que d'autres professions n'offraient pas un nombre suffisant de places d'apprentissage et que beaucoup de jeunes ont été ainsi contraints de se rabattre sur une profession qu'ils n'auraient pas choisie si l'offre avait été suffisante. Conclusion: la publication de chiffres globaux en matière de contrats d'apprentissage n'éclaire qu'insuffisamment la situation. Le tableau ci-dessus n'indique pas seulement des transferts des choix et des modifications de l'offre d'une profession à l'autre, mais aussi des transferts de professions où les exigences sont élevées vers des métiers où elles le sont moins. Ce n'est pas là un jugement de valeur sur les professions elles-mêmes ou sur leur nécessité économique ou sociale. On constate simplement qu'il y a transfert vers des métiers où l'on exige moins en matière de formation. L'accroissement du nombre des places d'apprentissage est dû pour une bonne part à la demande de petites entreprises – où la part des travaux étrangers à la profession ou de routine requise des apprentis est plus élevée qu'ailleurs. De surcroît, les conditions de travail laissent souvent à désirer dans cette catégorie d'entreprises; enfin, elles n'offrent que de faibles chances de promotion professionnelle.

Ces constatations appellent pour nous *deux conclusions*:

1. De manière générale, on note une dégradation de la situation en matière d'apprentissage.
2. Quand il est question du chômage des jeunes, nous devons en aborder non seulement les aspects quantitatifs, mais aussi les aspects qualitatifs.

D'aucuns rétorqueront que le nombre des jeunes quittant l'école est appelé à diminuer. C'est incontestable. Mais je ne suis pas certain, en revanche, que cela se traduira par un recul de la demande de places d'apprentissage et par une amélioration de la situation esquissée plus haut.

L'offre de places d'apprentissage dépend de moins en moins de la bonne volonté des employeurs. Un exemple: si les entreprises forment toujours moins de mécaniciens, ce n'est pas de propos délibéré, mais parce que la production n'en exige plus un nombre aussi élevé. La régression du nombre des places d'apprentissage est sensible dans toutes les branches qui ont introduit ou qui introduisent de nouvelles technologies. Toute rationalisation vise à réduire les charges de main-d'œuvre. On constate aussi que, contrairement aux prévisions (à celles des syndicats aussi), l'électronique ne supprime pas seulement les activités monotones et peu qualifiées, mais aussi des activités hautement qualifiées (telles que celles de typographe, de dessinateur en bâtiment, etc); d'autres professions deviendront moins intéressantes: celle de peintre en bâtiment par exemple, les mélanges de couleurs – jusqu'à maintenant la fierté du métier – pouvant être opérés par ordinateur.

La formation professionnelle doit trouver de nouvelles réponses aux défis de la technologie: des réponses aux menaces de déshumanisation du travail, ainsi que des réponses aux menaces de chômage.

Ces réponses doivent être trouvées rapidement si l'on veut éviter que des jeunes toujours plus nombreux ne finissent par considérer l'exercice d'une profession – le travail – comme un pis-aller. Pour le jeune homme ou la jeune fille contraint de se plier à une activité qu'il n'aime pas, la joie au travail n'est aujourd'hui déjà qu'un vain mot. Les conséquences de cette absence de joie sont connues: la fuite dans la consommation, la drogue, des excentricités qui laissent un goût fade, l'abstentionnisme ou la protestation purement spectaculaire, mais que n'anime aucune volonté ou conscience civique. Si on laisse faire et aller, menacent de nouveaux chahuts stériles, de nouvelles révoltes qui ne mènent qu'à l'impasse...

Quelles doivent être ces nouvelles réponses? La première, d'une importance essentielle, consiste à élargir la formation des jeunes: tant scolaire que professionnelle. C'est à cette condition seulement que la nécessaire mobilité professionnelle pourra être accrue, mais sans être accompagnée, comme c'est encore trop souvent le cas, de déclassements. Les quelque 270 professions soumises à la loi sur la formation professionnelle que l'on dénombre en Suisse doivent être regroupées en professions apparentées afin de faciliter les transferts d'une activité à l'autre – et partant la mobilité de la main-d'œuvre. Il appartient à une exploration scientifique des professions de délimiter ces groupes et les qualifications requises. Ces exigences ont déjà été formulées par l'Union syndicale.

M. Emile Wettstein, de l'Office de formation professionnelle de Zurich, arrive aux mêmes conclusions après avoir relevé que les capacités intellectuelles qui permettent de saisir les relations de cause à effet et de dominer le déroulement des opérations, les capacités de synthèse sont en passe, en liaison avec le développement des nouvelles technologies, de supplanter les qualités traditionnelles telles que l'habileté manuelle, l'expérience professionnelle, etc. Cette évolution requiert de profondes réformes de la formation professionnelle si l'on veut éviter que notre main-d'œuvre qualifiée ne soit victime des rationalisations en chaîne. L'apprentissage doit être conçu de manière à garantir mieux la sécurité matérielle, à inciter davantage au perfectionnement professionnel, ainsi qu'à promouvoir la joie au travail.